

Le canton de Bazoches

par M. Roger HAUTION

LES NOTABLES

Jacques TURLIN

A la veille de la Révolution, ce modeste cultivateur de Bazoches fait figure de notable.

Le 9 Mars 1783, il passe un bail des biens de la cure, en qualité de marguillier en chef de la paroisse Saint-Pierre, avec Jean-Baptiste PrévotEAU, maréchal, avec Louis Liance, laboureur, avec Jean-Baptiste Dezavenelle, avec Philippe Alliot, sabotier et avec Joseph Prinnet, charpentier.

C'est Jacques Turlin qui est désigné comme délégué du village pour aller à Soissons représenter le tiers-état à l'assemblée du baillage tenue à Saint-Jean-des-Vignes, pour élire des députés aux États-Généraux, en 1789.

Dès l'installation du juge de Paix, il devient un de ses assesseurs, il le supplée très souvent et semble présider les débats avec autorité. Il ne manque ni d'instruction, ni d'a-propos. Il exploite une ferme, la cinquième et dernière comme importance, ainsi qu'il apparait au recensement des récoltes en grains de 6 Vendémiaire an III.

Il habite au chemin de la Rosière, une maison assez vaste et confortable : il est marié à Marie-Madeleine Baudier, née en 1756.

C'est un habile homme : le 22 Mars 1790, il se déclare héritier de Jacques Chartier d'une rente de 2 livres et 5 sols, non transférable à l'hospice de Bazoches et conservée à la Fabrique. En Décembre 1791, il intente une action à la Justice de Paix de Bazoches contre Henry Bruyère, marchand de bois à Chéry-Chartreuve qui «avoit déplanté la croix Chartier» érigée par son auteur, selon les propres paroles de Jacques Turlin, c'est-à-dire par son grand-père : Louis Turlin.

Sans nul doute, la rente conditionnait l'entretien du calvaire élevé vraisemblablement par J. Chartier en 1714.

Ce Jacques Chartier paraît être le fils de Jacques Chartier, laboureur à Bazoches et de Marie Goumant, issue d'une vieille famille agricole du cru et vivante en 1703.

Il est à noter que cette érection d'un monument votif à l'angle du chemin de Fismes et de la Route Royale, face à la «creute» où, selon la tradi-

tion, furent incarcérés, puis suppliciés les deux martyrs : Rufin et Valère coïncide, à deux années près, avec la fondation de la confrérie, en 1716, par Monsieur Compain, curé de Bazoches.

Si, à cette époque, Jacques Turlin fait montre d'un esprit très conformiste, voire même très bien pensant, les événements accuseront bientôt son opportunisme foncier.

Sa conduite, pendant la Révolution offre matière à certaines critiques et certains propos malsonnants ne le ménagent guère, même et peut-être à cause de ses fonctions de magistrat «in partibus». Le 13 Décembre 1791, à la Justice de Paix, il est pris à partie par Jacques Cailleux, marguillier de l'église de Bazoches, il demande à ce que le «sieur Cailleux soit condamné, à lui faire réparation d'honneur, de l'insulte qu'il lui a faite, ce dernier lui a dit: qu'il le ferait chasser de toutes les assemblées parce qu'il était banqueroutier». Il obtient satisfaction.

Le 16 Juillet 1793, Louis Ragot, manouvrier à Bazoches l'insulte sous les noms de «banqueroutier, de sumeur de dettes, de faiseur de faux-rapports». Là encore, le diffamé obtient rétraction des propos et condamnation aux dépens : 20 sols. Mais ces palinodies ne possèdent pas l'accent de sincérité qu'on espère y trouver. L'offenseur, après admonestation, dit qu'il reconnaît l'offensé comme homme de bien et d'honneur et qu'il se repent de ses diatribes. On sent trop l'inspiration dans ces léni-tifs propos.

Ces affaires ont tout de même un résultat : Jacques Turlin, jusque là très assidu et très zélé à la Justice de Paix, s'éclipse totalement pour ne reparaitre qu'en l'an VIII. Nul doute que de nombreuses récusations ou même de prises à partie ne l'aient écarté de son siège magistral.

En l'an III, il a pris les fonctions de percepteur des contributions foncières à Bazoches et comme tel, il doit payer le gardiennage du terroir à François Bocquet, mais une contestation s'élève entre eux, parce que le garde veut être réglé en «assignats républicains», alors que Turlin veut le solder en «assignats portant les empreintes de la royauté». Le juge fait preuve de bon sens et de civisme en donnant tort au «percepteur» Turlin.

Ce rôle n'était d'ailleurs pas exceptionnel dans sa famille : le 14 Janvier 1744, son père Charles Turlin, laboureur, figure à un acte comme suppléant le procureur fiscal, absent pour cause de maladie.

Son trisaïeul, Louis Turlin, décédé le 22 Décembre 1742 et inhumé dans l'église de Bazoches, à cause des gelées, se déclarait volontiers «seigneur de Bazoches», comme propriétaire du «fief des Bombards», mais lui n'affiche point de semblables prétentions nobiliaires, l'époque est d'ailleurs peu propice à ces manifestations de l'humaine vanité.

Pendant la Terreur, Jacques Turlin «Vit» comme Siéyés, alors propriétaire du château de Paars et de quelques terres à Bazoches et à Saint-Thibaut, le tout acquis à la faveur des mutations forcées.

Il achète des biens nationaux, il utilise au mieux de ses intérêts ses fonctions, les circonstances et la nouvelle économie politique et rurale, il paraît très constitutionnel et très laïc. Il rachète à Jacques Quinquet le presbytère de Bazoches que celui-ci avait acquis le 11 Novembre 1796, au district de Soissons.

Jacques Turlin est toujours appelé «le jeune», même à un âge avancé, pour le distinguer de son oncle : Jean-Baptiste Turlin l'aîné cultivateur à Bazoches, puis bourgeois, assesseur du Juge de Paix de Fismes.

Il décède en 1807. De son union avec Marie Madeleine Baudier décédée le 6 Juin 1827, il laisse une fille : Marie, Madeleine, Marguerite Turlin qui meurt jeune à 30 ans en 1822. Il a aussi trois fils : Henry, Jacques Turlin, né en 1778, contrôleur ambulant de contribution indirectes à Fismes en 1822, puis à Reims en 1829, Jacques Edme, Étienne Turlin, né en 1785, Jean-Marie, Constant Turlin, né en 1788.

En 1830, Henry, Jacques Turlin se retire à Bazoches où il est électeur censitaire, il paye 325 francs 13 d'impôts. Sa retraite est brève. A son décès survenu à Paris le 30 Décembre 1832, on ouvre un testament qui révèle un legs d'importance dont la commune de Bazoches est bénéficiaire : l'ancienne maison presbytérale, avec toutes ses dépendances, elle se trouvait au chevet de l'église au sud de celle-ci avec cour vers la rue des Juifs... pour servir de maison d'école, plus 4.000 francs à placer sur l'État, dont la rente doit servir à acheter des livres pour l'instruction gratuite des enfants les plus pauvres.

Ne serait-ce pas une posthume réparation du fils qui restitue les biens trop aisément acquis par le père ?

Jacques QUINQUET

Un notable de Bazoches mérite une notice personnelle.

Jean, Jacques, Charles, Nicolas Quinquet est un homme de loi et un bourgeois de Soissons avant 1789. Vraisemblablement, il est le fils du greffier du Baillage provincial du Siège Présidial de Soissons en 1755. Il appartient à une vieille famille de robe.

La municipalité de Soissons l'appelle dans son sein, il prend le titre de Procureur Syndic de la Commune et du Directoire du District, c'est-à-dire d'agent exécutif de l'Administration de cette circonscription.

Il cumule cette fonction avec celle de juge au Tribunal de District. Le 14 Décembre 1792, cette juridiction fait défense aux communes «de s'immiscer dans la gérance des biens précédemment usurpés par le ci-devant seigneurs, sans avoir précédemment fait juger par le Tribunal la légitimité de leurs prétentions». Au nombre des juges figure Jean, Char-

les, Jacques, Nicolas Quinquet siégeant d'ailleurs à côté de l'«homme de confiance» de Monsieur le Comte d'Eaubonne, l'avant-dernier seigneur de Bazoches. Ce fidei-commis est Jean-Pierre Grévin de La Neuville, lequel a alors laissé tomber sa particule, pour mieux se républicaniser sans aucun doute.

Il entrait dans les attributions du procureur syndic de procéder à la réquisition des métaux précieux. C'est tout naturellement dans les églises et les couvents qu'on pouvait trouver l'aliment à cette activité récupératrice. Depuis 1622 les religieuses de la Congrégation de Soissons abritaient, dans leur chapelle, une châsse d'argent contenant les reliques des saints Rufin et Valère, apôtres de la Vallée de la Vesle et, tous deux patrons de Bazoches. Jacques Quinquet vient saisir le reliquaire, mais la sœur Marguerite l'ayant imploré, il se laisse toucher et la communauté parvient à conserver les restes vénérés jusqu'à la fin de la tourmente révolutionnaire.

Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor, la nouvelle Constitution celle du 5 Fructidor an III (22 Août 1795) supprime les districts et partant les fonctions de procureur syndic.

Jacques Quinquet, sans emploi, se retire à Bazoches. La même constitution prévoyait que les cantons seraient pourvus d'un procureur syndic. Ses états de service permettaient à Jacques Quinquet de briguer ces fonctions. Il va les exercer à Bazoches. Le 18 Nivôse an VI, il est révoqué, mais son habileté lui permet d'être élu comme agent municipal de la commune, c'est-à-dire une sorte de maire. C'est à Paris qu'il prête serment, le 2 Pluviôse an VII, il habite alors dans la capitale, rue Montorgueil n° 84. Il y séjourne même trop souvent, si l'on en croit un autre édile de Bazoches : Jacques Turlin, celui-ci dit «que le citoyen Quinquet ne fait que paroistre et disparoistre».

Toutes ces avanies n'empêchent pas l'agent municipal de faire de bonnes affaires. Il achète, en assignats, le presbytère de Bazoches, le 11 Novembre 1796, et, sans doute pour un prix fort avantageux. Il ne le gardera pas et le revendra à Jacques Turlin, dont le fils, en 1832 en fera donation à la commune de Bazoches comme maison d'école et mairie.

Le 28 Brumaire an VIII, le canton de Bazoches est supprimé conformément à la Constitution consulaire et le 21 Floréal de la même année, Jacques Quinquet est nommé garde des scellés des «archives appartenant à la ci-devant administration du canton de Bazoches».

Lors de l'ultime séance de l'Assemblée cantonale, le 30 Germinal an VIII, un satisfecit lui est octroyé par ces collègues, les seize agents du canton. Ceux-ci adressent leurs «remerciements au citoyen Quinquet, pour tous les soins et les peines qu'il s'étoit donné pour activer et régulariser le travail de l'administration municipale depuis son établissement. D'une voix unanime, l'administration lui a témoigné sa reconnaissance et a requis qu'il fut fait (mention) à l'instant sur le registre. Le citoyen Quinquet lui a témoigné sa sensibilité et lui a offert de continuer toujours à

l'aider et ses collègues dans toutes les circonstances qu'il pourroit être utile pour servir la chose publique et les administrés au particulier».

«L'assemblée a également chargé le citoyen Quinquet de remercier le citoyen Dormesson du local que ce dernier avoit abandonné gratuitement depuis sa fondation» Après quoi «les agents se sont quittés fraternellement et ont levé la séance au milieu des cris de «Vive la République».

Jacques Quinquet redevient simple citoyen et se signale à la Justice de Paix de Braine par de nombreux procès qui lui sont faits par ses créanciers auxquels il a emprunté de l'argent et qu'il semble assez mal disposé à rendre dans les délais rapides. Ses connaissances, ses relations sont mises à profit, souvent on le prend comme arbitre ou comme expert dans de petits litiges, comme «ami» dans des conseils de famille et il passe pour un bon auxiliaire de la Justice.

Il demeure propriétaire à Bazoches d'une maison rue de l'Étrille, ceci après sa revente du presbytère pour 1.080 francs en 1804.

Le 27 Brumaire an XII, il est suppléant du Juge de Paix de Braine.

EXTRAIT de l'ADMINISTRATION MUNICIPALE du 3^e Arrondissement de PARIS concernant la prestation de serment du citoyen QUINQUET, agent municipal de Bazoches.

Administration municipale du 3^e Arrt. de PARIS

An 7 de la République française une et indivisible, le 2 Pluviôse, devant nous, administrateurs municipaux du 3^e arrondissement du canton de PARIS, s'est présenté le citoyen Jacques Quinquet, domicilié agent municipal de Bazoches, chef-lieu de canton, département de l'Aisne, de présent à Paris, demeurant dans notre arrondissement, rue Montorgueil n^o 84, lequel conformément à la loi du 19 Fructidor an 3 a prêté entre les mains du président, le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'«attachement» et de fidélité à la République et à la constitution de l'an 3, de laquelle il nous a demandé acte, ce que nous lui avons accordé, et a signé avec nous à la municipalité même jour et an que dessus et signe.

Les Administrateurs : L. Paris, président. Gautier-Veron-Gombert.
Chartier, secrétaire en chef.
Rivaud, commissaire du pouvoir exécutif.

L'HÔTELLERIE DE «L'ÉCU» à Sermoise

Sermoise situé sur la route royale n^o 4-alias 31 est un village admirablement placé pour servir de relais aux nombreux voyageurs et rouliers qui parcourent cette route.

En 1770, l'hôtellerie de l'Écu a pour tenanciers : Nicolas Sellier, qui se déclare «laboureur et hostellain» et son épouse, Marie-Jeanne Four-

nier. Celle-ci est veuve de feu François Gilles, laboureur à Margival. Elle en eut deux fils : Jean-François Gilles, clerc tonsuré du diocèse de Soissons et Nicolas Auguste Gilles.

L'hostellerie est «scize à Sermoise, sur la chaussée de cette ville de Soissons en celle de Reims, avec 4 arpens 13 verges ou environ de terres labourables en plusieurs pièces aux terroirs de Sermoise et circonvoisins, un héritage de 30 verges ou environ à prendre dans le jardin de «l'Ange» et 3 verges de terre ou environ, en jardin, vis-à-vis laditte hostellerie.»

Nicolas Sellier doit être très gêné financièrement. Le 7 Novembre 1776, il vend l'hostellerie de l'Écu à Demoiselle Marie Anne Gabrielle Wallon épouse séparée de biens de Jacques Desjardins. Lui se dit marchand, elle se dit aubergiste. Le prix est de 7.930 livres, mais des oppositions se révèlent ; pas moins de 45, il s'agit de créanciers de Sellier qui entendent profiter de cette transaction pour se faire payer de leur dû. La demoiselle Wallon se trouve contrainte de demander en justice l'annulation de la vente ; Elle l'obtient, le 11 Mars 1779.

L'Écu entre dans le patrimoine de la famille Borgholtz avant le 20 Août 1782.

Malgré la francisation plus fréquente de son nom, Jacques Borgholtz semble bien avoir un patronyme d'origine germanique. Les gens simplifient ce nom en Borgosse. Il demeure qualifié sous un sobriquet constant : Lallement ou Lalmand ou Lallemand et souvent sous celui-ci qui ne semble qu'une traduction en français, du nom initial : Dubois.

En 1793, Jacques Borgholtz est élu procureur de la commune de Sermoise, fonction qui le sert pour acquérir des bois mis en vente. C'est en cette qualité qu'il exige l'annulation d'un bail fait par la Fabrique à Louis Housset. Il acquiert aussi des terres dont sont évincés les religieux de Saint-Crépin. Il y plante des arbres fruitiers et nourrit à son auberge le pépiniériste qui les fournit, Billet, il entre en procès avec lui pour la compensation de cette livraison d'arbres avec les frais de pension évalués à 20 sols par jour. Le travail est important, il s'étend du 10 Nivôse au 2 Prairial.

Si la fortune lui sourit, elle ne va pas de pair avec la santé. Il meurt en l'an VI probablement, laissant à sa veuve des biens étendus si l'on en juge par les frais de leur conservation. En effet, le 15 Vendémiaire an VII, Marie Louise Lefebvre, veuve Borgosse, dit Dubois, prend à son service Nicolas Billet, comme garde particulier aux appointements de 12 livres. Celui-ci étant déjà son jardinier, ce qui dénote une certaine surface à entretenir et une certaine aisance immobilière.

Jacques Borgholtz meurt le 16 Fructidor an VI. Le juge note la présence à l'«Écu», son auberge, d'«une salle basse servant de cuisine ayant vue sur le Grand Chemin de Soissons à Reims», il appose les scellés, formalité motivée par le grand nombre d'héritiers, la veuve, des frères et beaux-frères, comme Étienne Moreau, aubergiste et cultivateur à Fismes, François Charlemagne Borgholtz, Félix Borgholtz et Jean François

Pome, tonnelier à Vendeuil, Jean Denis Borgholtz, cultivateur également à Vendeuil et Louis Victor Borgholtz dit l'Allemand, boulanger-pâtisseries (sic) à «la maison des Invalides» à Paris.

En l'an VII, l'«Écu» devient le théâtre d'un incident motivé par l'insécurité des grandes routes. L'affaire du «courrier de Lyon» se situe en 1796, sous le Directoire.

La Garde Nationale aux ordres du lieutenant Jean-Marie Leloutre, âgé de 41 ans, contrôle le roulage particulièrement intense sur cette voie de communication.

Le 13 Frimaire, à 6 heures du soir, une sentinelle crie «qui vive», et arrête la voiture publique venant de Reims et allant à Soissons. Il s'y trouve trois voyageurs : deux dans la voiture et un à l'avant, près du conducteur. A tous on demande de présenter les papiers. Deux des voyageurs exhibent leurs passeports, mais le conducteur, Courtefoy, dit au voyageur, qui est près de lui, qu'il ne falloît pas le montrer, que «les citoyens du corps de garde le déchireroient». Le lieutenant Leloutre trouve cette réflexion déplacée. Le voyageur dit «qu'il ne voulait point avoir affaire à des brigands, qu'il em... le poste et qu'il ne montreroit pas son passeport».

Le lieutenant déclare alors : «Au nom de la Loi, je vous arrête.» L'autre se débat, s'échappe, disparaît, non sans avoir laissé entre les mains du lieutenant un pan de sa «rouillière».

En effet on le déclare : «vêtu d'une rouillière blanche, être homme de bonne mine, d'âge 25 à 30 ans, et de mesurer la taille de 5 pieds 2 pouces». Une enquête est ouverte par le Juge de Paix d'Acy sur cette affaire de rébellion.

Le conducteur Courtefoy est au service de Petit, maître des Poste et Guinguettes de Reims, il se rend chez Brunot Paris, 46 ans, propriétaire de guinguettes à Soissons.

Le Juge interroge les témoins. Tous confirment les dires du lieutenant et de ses hommes : Droux, sergent, Levêque, Cocber, François Fracville, tous fusiliers de la Garde Nationale de Sermoise.

Tous notent les «propos orduriers», tenus par le voyageur récalcitrant. Ce «quidam» se nomme Hannotel. Il aurait dit plus de vingt fois, «qu'il em... le Poste, qu'il ch... sur le Poste» et qu'il aurait fait montre d'une «colère outrée».

Le juge lance un mandat d'amener contre Courtefoy, mais il n'est pas fait mention d'une mesure similaire contre Hannotel, le voyageur irascible et incongru.

Nous ne savons rien sur l'épilogue de cette affaire.

NOTES

Sources manuscrites : Archives de la Justice de Paix de Bazoches (1790-1802).

Registre de catholicité de Bazoches. Mairie.

Nous, administrateurs municipaux, 3^e arrondissement, canton de Paris, aux Petit père de la Place des Victoires Nationales certifions la signature : Chartier est celle de notre secrétaire en chef.

Orthographe des citations respectée.

Armand, Louis, François de Paule Le Febvre d'Ormesson de Noyseau, fils et héritier d'Anne Louis François de Paule Le Febvre d'Ormesson de Noyseau, président à mortier, député à l'assemblée Constituante, Bibliothécaire du Roy, puis membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, mort sur l'échafaud le 1^{er} Floréal an II (20 Avril 1794) c'est le dernier seigneur de Bazoches, Perles, Vauxéré, Longueval et Vieil-Arcy.

Sources : Archives des Justices de Paix de Bazoches (1790-1802) et de Braine; (manuscrits)

Archives départementales de l'Aisne L 279.

Les Quinquet apparaissent très souvent et sont fort nombreux dans l'histoire soissonnaise. On trouve parmi eux : un receveur des tailles, un président au grenier à sel, un procureur en l'Hôtel-de-Ville, un procureur du Roy au Bailliage et siège présidial, un capitaine au régiment de cavalerie d'Imecourt, un maire perpétuel de la Ville de Soissons, plusieurs chanoines de l'église cathédrale et beaucoup d'hommes de robe ou appartenant à la cléricature.

Le nom commun Quinquet apparait aussi pour désigner une invention : le quinquet, une sorte d'essai d'urbanisation. Cette lampe à huile s'est efforcée d'illuminer nos rues au XVIII^e siècle.